



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 17 juin 2021

Succès de la mobilisation du 16 juin : à Clermont-Ferrand comme ailleurs, stop à la répression anti-syndicale !

Suite à l'action collective du samedi 18 janvier 2020 au lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, menée par plus de 200 personnes contre la réforme du lycée et du baccalauréat, six responsables syndicaux-ales sont condamné-e-s, sans comparution ni débat contradictoire, à payer une amende avec inscription sur la partie B2 du casier judiciaire.

Mercredi 16 juin plus de 300 personnes étaient rassemblées devant le rectorat de Clermont-Ferrand. Le rectorat s'est refusé à toute rencontre avec les organisations syndicales.

La mobilisation du SNES, de la CGT éducation, de l'Unef, des représentant-e-s de FO, du Snalc et une forte mobilisation de SUD éducation ont voulu signifier leur totale opposition, leur indignation face à ces six condamnations. La condamnation de ces six syndicalistes est un nouveau pas franchi par le ministre Blanquer dans sa volonté d'intimider et de faire taire toute critique contre sa politique.

À la veille des épreuves de philosophie du Baccalauréat les interventions se sont succédées pour affirmer notre refus de cette tentative d'intimidation, non seulement des organisations syndicales mais de tous les personnels.

À Clermont-Ferrand, la lutte n'est pas terminée, elle se poursuivra en tribunal correctionnel puisque les militant-e-s de SUD éducation, de la CGT éducation et de l'Unef ont formé opposition à l'ordonnance pénale les condamnant.

Partout où la répression frappe, SUD éducation travaille et travaillera à la mobilisation unitaire contre la volonté de faire taire le syndicalisme de lutte.

À Clermont-Ferrand comme ailleurs, ne laissons pas la répression s'installer contre les mobilisations sociales et les luttes syndicales.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

